

**LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 10/11/2025**

Membres en exercice : 13

dix novembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile BREUILLAUD, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Absents : 3

Votants : 10

Représentés : Franco PICCARDO représenté par Gérard BAUMEA

Pour : 10

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Geoffroy HUGUES

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Dominique VEZON DAUNIS

Date de la convocation : 03/11/2025

N° d'ordre : DE_057_2025 10/11/2025

Objet : Vente de la parcelle AA261 - Commune / Monsieur COMPERE

Madame le Maire, rappelle que la parcelle AA261 d'une superficie de 14 m² appartient au domaine privé de la commune.

Sur cette parcelle un escalier permettant d'accéder au logement de Monsieur COMPERE a été construit.

Vu que cette parcelle n'est maintenant plus daucune utilité pour la commune,

Vu que les deux parties souhaitent régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

Accepte la vente amiable de la parcelle AA261 d'une surface de 14 m² à Monsieur COMPERE, 2 IMPASSE DE FREDOU 26290 Les Granges Gontardes au prix de 85 € le m², **soit un montant total de 1 190€**

Précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Les Granges Gontardes, le 10/11/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE



H. Mouly

